
REMERCIEMENT VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE

Vendredi 20 mai à 12h30

DOSSIER DE PRESSE

Contact presse

Karine DURQUETY

06 17 11 33 39 - 02 51 47 45 12

karine.durquety@larochesurion.fr

 @Irsypresse

 Irsy.fr/presse

20 MAI 2022

Irsy.fr    

La Ville de La Roche-sur-Yon accueille des volontaires en Service Civique depuis novembre 2014 au sein de différents services municipaux, de l'agglomération et du CCAS. L'agrément délivré en juillet 2014 par le ministère de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale pour 3 ans, a été renouvelé depuis à deux reprises pour se prolonger jusqu'en 2023, permettant ainsi d'intégrer une quinzaine de jeunes par année sur des missions d'intérêt général.

La Ville de La Roche-sur-Yon a désormais inscrit ce dispositif dans la collectivité avec pour objet de permettre aux jeunes volontaires de s'inscrire dans un processus citoyen, de renforcer leurs connaissances du monde professionnel et en particulier de celui d'une collectivité territoriale en y étant pleinement immergés. Il s'agit pour la collectivité de les accompagner au quotidien, de leur permettre d'avancer dans l'affirmation de choix qui seront utiles à définir leurs parcours professionnel et personnel.

Cette année, ce sont 15 jeunes qui ont effectué leur mission dans 10 services différents. Cette rencontre de fin de mission, du 20 mai est l'occasion pour les élus d'échanger avec les volontaires, de valoriser leur engagement et de réaffirmer l'intérêt qu'a une collectivité à accueillir ainsi des jeunes volontaires dans ses services.

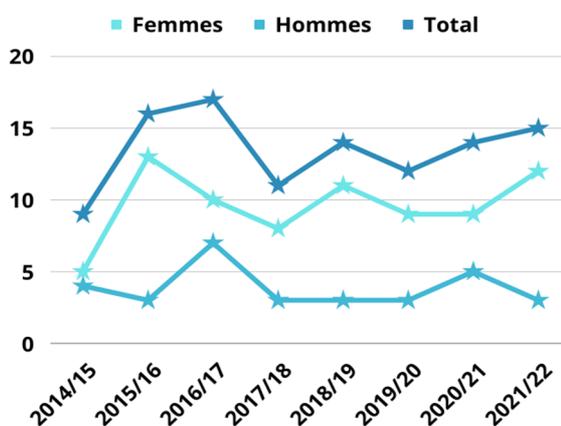
👉 L'accueil des volontaires

Pour rappel, les volontaires sont accueillis depuis 2014 sur différents services de la collectivité. Le dispositif est plus plébiscité par des jeunes femmes que des jeunes hommes (comme au niveau national). Les missions sont proposées sur des services qui déploient leur activité directement en contact avec les usagers.

Les tâches confiées aux volontaires sont prioritairement des tâches de médiation, d'information, d'accompagnement des publics.

VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE

2014 à 2022



VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE 2021-2022

	Direction / Service	Missions	Publics visés	Volontaire	Dates	
1	Direction des Affaires Culturelles / Médiathèques	Médiateur numérique au sein des médiathèques de l'agglomération	Tt public	Benjamin LOPEZ	01/10/21	31/05/22
2	Direction des Affaires Culturelles / Médiathèques	Médiateur culturel au sein de l'artothèque	Tt public	Ninon BOTZ	01/10/21	31/05/22
3	Service Jeunesse et Vie sportive / 14BIS	"Passeur d'infos" - en direction des jeunes yonnais	15/29 ans ville et agglo	Gabriel GAUDEAU	01/10/21	31/05/22
4	Service Jeunesse et Vie sportive / 14BIS	"Passeur d'infos" - en direction des jeunes yonnais	15/29 ans ville et agglo	Lucie CAILLÉ	01/10/21	31/05/22
5	CCAS / EHPAD TAPON	Co-animation et accompagnement des résidents	Personnes âgées en résidence	Cécile ALLOEND-BESSAND	01/10/21	31/05/22
6	CCAS / EHPAD Vigne Aux Roses	Co-animation et accompagnement des résidents	Personnes âgées en résidence	Lilou CHARNEAU	01/10/21	31/05/22
7	CCAS / EHPAD St André	Co-animation et accompagnement des résidents	Personnes âgées en résidence	Sarah MEYER	01/10/21	31/05/22
8	CCAS / EHPAD St André	Co-animation et accompagnement des résidents	Personnes âgées en résidence	Cléo LUSSEAU	01/10/21	31/05/22
9	CCAS / EHPAD Boutelier	Co-animation et accompagnement des résidents	Personnes âgées en résidence	Elsa BONNAMY	15/11/21	14/07/22
10	CCAS / EHPAD Boutelier	Co-animation et accompagnement des résidents	Personnes âgées en résidence	Malou BRACHET	09/12/21	08/08/22
11	CCAS / EHPAD Moulin Rouge	Co-animation et accompagnement des résidents	Personnes âgées en résidence	Axèle MOREAU	01/10/21	31/05/22
12	Relations Internationales	Co-animation en Education à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationales	Jeunes Yonnais / tt public	Elena GAMERO HAZAS	08/10/21	07/08/22
13	Direction des Affaires Culturelles	Contribuer à la médiation et à l'organisation des manifestations et actions culturelles portées par la Ville	Tout public, partenaires	Malika BOUNAUDET	01/10/21	31/05/22
14	Service Paysage, Transition Ecologique	Ambassadeur "100 000 arbres pour demain"	Tt public, partenaires associatifs	Victor VIEIRA da SILVA	01/10/21	31/05/22
15	Mission accessibilité / DASSS	Ambassadeur "accessibilité"	Tt public, partenaires	Léa PALLOIS	01/12/21	31/07/22

Le tutorat sur la collectivité

Un tuteur ou une tutrice s'engage à accompagner durant toute la mission un ou plusieurs volontaires. Cet accompagnement et la démarche de suivi que nous proposons est essentiel dans la réussite de chacun des jeunes volontaires, et dans la réussite de chaque mission.

Toutes et tous ont participé à la formation proposée par les services de la SDJES85 – Unis Cités et la Ligue de l'Enseignement 85.

Plusieurs **points d'étape**, durant lesquels sont présents le jeune volontaire, le/la tuteur/trice, une personne du service des Ressources Humaines et le Référent Service civique. Il s'agit de faire le point certes sur la mission, mais aussi sur le projet du/de la jeune volontaire (professionnel et/ou personnel) et de se fixer des objectifs post-mission.

La formation

Les volontaires auront pu bénéficier durant cette année :

- de temps de formations internes aux services en lien ou non avec des partenaires de la ville ;
- d'un temps de découverte du Conseil Municipal et d'une rencontre avec M. le Maire, Luc BOUARD et les élus de la Ville : Romain BROCHARD, Maximilien SCHNELL, Geneviève POIRIER-COUTANSAIS) ;
- des formations externes proposées par des partenaires, ou dans le cadre de partenariats sur certaines actions ;
- Formation PSCI avec la Protection Civile et l'USEP ;
- La Formation Civique et Citoyenne destinée à développer la citoyenneté et le civisme des volontaires : proposée par la FOL 85 – Ligue de l'enseignement et renforcée par des actions internes (Conseil municipal, temps d'échanges...)
- Différents temps de rencontres inter-volontaires au niveau de la collectivité pour connecter les volontaires entre - eux, permettre des passerelles entre missions, s'inscrire dans une dynamique commune et faire le point sur le dispositif et son organisation sur la ville et en général.

Les effets ressentis sur la collectivité

... au niveau des services de la collectivité

- >> Dynamique d'accueil dans les services avec l'ensemble des agents au-delà des tuteurs ;
- >> Les échanges, sollicitations, interrogations des jeunes volontaires sur le fonctionnement de nos services amènent à interroger nos pratiques ;
- >> Dynamiques interservices : entre tuteurs et responsables accueillant des jeunes volontaires. Interconnaissance et meilleure connaissance de notre collectivité ;
- >> Des résultats concrets, des synthèses, retours sur les missions réalisées qui permettent à certains services de déterminer des axes de travail pour améliorer la qualité du service.

... au niveau des publics accueillis, usagers de la collectivité

- >> Plus-value qualitative dans les liens avec les usagers : échanges plus nombreux, plus riches, d'une durée plus longue aussi ;
- >> Relation de pair à pair qui engendre une autre représentation de la collectivité plus « jeune » plus « dynamique » ;
- >> Une collectivité qui apparaît comme plus ouverte avec des profils de mission en médiation, ou « hors les murs » notamment ;
- >> Une autre approche des publics, usagers, moins marquée « institution ».

Les enjeux

La connaissance du **Statut de Service Civique** au niveau local pour permettre à davantage de jeunes de s'engager sur notre territoire.

La connaissance et la reconnaissance du dispositif au sein de notre collectivité auprès des agents et des services est en train de se faire. Il est essentiel d'accompagner cet accueil par une réflexion plus globale sur **la place des jeunes dans nos territoires**. La réflexion est en marche sur notre collectivité.

Au sein de notre collectivité, porter une attention particulière **aux jeunes en situation de précarité, en décrochage scolaire** et leur permettre d'accéder à davantage de missions spécifiquement adaptées.

Avec 13 à 15 volontaires sur la ville et l'agglo sur la prochaine session 2022/2023, la présence de jeunes engagés dans le cadre du Service Civique au sein de la collectivité devient naturelle, le dispositif mieux connu et reconnu.

Qu'est-ce que le Service civique ?

La loi du 10 mars 2010 permet pour un jeune, de vivre un **engagement citoyen reconnu et valorisé et de vivre de nouvelles expériences** ; c'est l'opportunité de se rendre utile et de s'impliquer dans la vie locale ; un moyen d'acquérir de nouvelles compétences.

Pour la collectivité, accueillir un volontaire, c'est afficher sa volonté **d'encourager et de valoriser l'investissement des jeunes** ; c'est accompagner leur trajectoire sociale et professionnelle; c'est considérer des jeunes d'abord comme des ressources plutôt que des problèmes ;

Un service civique, ce n'est pas un emploi, ni un stage ou une mesure d'insertion.

Le Service civique s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans. Il s'agit :

- d'un engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois. 8 mois au maximum en Vendée.
- pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines d'interventions reconnus prioritaires pour la Nation : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence
- donnant lieu au versement d'une indemnité prise en charge par l'État, et d'un soutien complémentaire, en nature ou argent, pris en charge par l'organisme d'accueil (l'indemnité de Service civique est cumulable avec l'allocation adulte handicapé)
- ouvrant droit à un régime complet de protection sociale financé par l'État

Il peut être effectué auprès d'organismes à but non lucratif ou de personnes morales de droit public, en France ou à l'étranger.

Les objectifs du Service civique

L'objectif du Service civique est de proposer à tous les jeunes de 16 à 25 ans sans condition de diplôme, un cadre d'engagement, dans lequel ils pourront mûrir, gagner en confiance en eux, en compétences, et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel. Ce n'est pas un contrat de travail. **Pour la plupart des missions, seuls comptent les savoir-être et la motivation.** Il a également pour objectif d'être une étape de vie au cours de laquelle des jeunes de toutes origines sociales et culturelles pourront se côtoyer et prendre conscience de la diversité de notre société.

Les volontaires en Service civique interviennent en complément de l'action des agents de la commune, sans s'y substituer. Ainsi, les missions de Service civique permettent de :

- démultiplier l'impact d'actions existantes,
- renforcer la qualité du service déjà rendu par les agents,
- expérimenter et développer de nouveaux projets au service des administrés.

Les obligations pour l'organisme d'accueil

- **Un tuteur pour chaque jeune** : il est chargé d'assurer l'accompagnement et le suivi du volontaire dans la réalisation de sa mission. C'est le référent principal du volontaire, Il est chargé d'accompagner le volontaire dans sa réflexion sur son projet d'avenir afin de favoriser, à l'issue de l'accomplissement de la mission de Service Civique, son insertion professionnelle.
- Une formation civique et citoyenne doit être proposée au volontaire en Service civique.
- Les organismes d'accueil **accompagnent** les volontaires dans leur réflexion **sur leur projet d'avenir**.
- Les organismes doivent par ailleurs veiller à la diversité des profils des volontaires accueillis en Service civique.

Modalités d'indemnisation pour le volontaire

Le Service civique ouvre droit à **une indemnité financée par l'État de 473,04 euros** net par mois quelle que soit la durée hebdomadaire du contrat. En plus de cette somme, le volontaire peut percevoir de l'État une bourse mensuelle de 107,68 euros net si :

- il est bénéficiaire du revenu de solidarité active (rSa) au moment de la signature du contrat de Service Civique ou s'il appartient à un foyer bénéficiaire du rSa;
- il est titulaire d'une bourse de l'enseignement supérieur au titre du 5 ou 6e échelon au titre de l'année universitaire en cours. Ce critère ne concerne donc que les volontaires poursuivant leurs études en même temps que leur mission.

La Ville de son côté verse aux volontaires une prestation nécessaire à leur subsistance, leur équipement, leur hébergement ou leur transport. Le montant mensuel de cette prestation est fixé à 107,58 euros.